



Propriétaire ne respecte pas le bail

Par **MP2**, le **19/01/2019** à **15:25**

Bonjour,

J'ai signé un bail meublé mais ma propriétaire refuse de meubler l'appartement. Au bout de quelques mois j'ai donc dû me résigner à acheter à mes frais : luminaire, bureau, table, chaises, plaques électrique, micro-ondes, grille-pain, four, vaisselle, matériel de cuisson, égouttoir, tapis de douche, rideau de douche, serviettes, isolation de porte, matériel de nettoyage, draps et couette, étagères, etc.

Ma propriétaire a également refusé de m'accorder :

- Une réduction de loyer pour prendre en compte que le logement est vide
- Un dédommagement financier pour le préjudice subi

Le logement est très mal isolé thermiquement et les radiateurs peu efficaces, je me gèle dedans en plein hiver.

Enfin, ma propriétaire ne me donne aucune quittance de loyer depuis mon arrivée.

J'ai envoyé une lettre recommandée à ma propriétaire pour lui demander de régulariser la situation. A ce jour elle ne m'a envoyé aucune quittance et s'est contentée de me rapporter un luminaire (que j'avais déjà acheté), un micro-ondes (que j'avais déjà acheté), et 2 couteaux/2 fourchette/2 tasses/2 assiettes/2 cuillères. Elle prétend être aux normes mais c'est bien évidemment insuffisant.

La situation dure depuis environ 4 mois (j'ai emménagé en octobre). Les recours amiables étant épuisés, que puis-je faire pour obtenir :

- Un dédommagement pour le préjudice subi (dépenses pour acheter des meubles moi-même et loyers trop chers payés puisque ce n'était pas meublé)
- Une réduction de loyer et une requalification du bail (en logement vide)
- Mes quittances de loyer

En vous remerciant d'avance pour votre aide,

Cordialement,

MP